



COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 31 mars 2026 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 27/03/2026.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, DUSSUD Grégory, FONGARLAND Jean-Jacques, GRANJON Marc, FOUILLAT Christine, SEYVE Véronique, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, BONNET Philippe, PILON Denis, SERAILLE Loïc, POULARD Audrey, GRANET Anais, VEILLET-LAVALLEE Jean-Marc, CAMPOS Hervé, JOLY Delphine, GALAZZO Valérie.

Absents excusés : JACQUEMOT Estelle (Procuration à Mme SEYVE Véronique), VITRE Maëlle (Procuration à Mme TERRAILLON Régine).

Secrétaire de Séance : MIOCHE Laurent.

MPG/ 03 2020 009

Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire Territoire d'Énergie – SIEL-TE

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'en application des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués dans les structures intercommunales intéressant la commune.
- Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire Territoire d'Énergie (SIEL-TE).
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin – Délégué titulaire

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

a obtenu :

- M. Christian MOLLARD : 23, vingt-trois voix,

Premier tour de scrutin – Délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Jean-Jacques FONGARLAND : 23, vingt-trois voix.

DESIGNE :

Le délégué titulaire est :

- **M. Christian MOLLARD**

Le délégué suppléant est :

- **M. Jean-Jacques FONGARLAND** : 23, vingt-trois voix.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire - Territoire d'Énergie
- Monsieur Le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance,
Laurent MIOCHE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 28 avril 2026. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.